U.F.R. SCIENCES HUMAINES - Département d'HISTOIRE

Secrétariat Masters - 4 Boulevard Gabriel - BP 171270 - 21072 DIJON CEDEX

2 03 80 39 56 13

manon.lerat@u-bourgogne.fr

ÉPREUVES ÉCRITES de la SESSION de JANVIER 2025 CE TABLEAU TIENT LIEU DE CONVOCATION AUX EXAMENS

IMPORTANT : Après lecture attentive du tableau des examens, les étudiants constatant une incompatibilité entre les épreuves sont priés de le signaler au secrétariat, par courrier électronique ou par téléphone.

Aucune convocation aux épreuves orales n'est envoyée aux étudiants : ils doivent consulter les panneaux d'affichage de leur section. Aucun renseignement concernant ces oraux n'est communiqué par téléphone.

RAPPEL DES CONSIGNES RELATIVES A LA DISCIPLINE DE L'EXAMEN :

Tout étudiant doit être présent 30 minutes avant le début des épreuves, en possession de sa carte d'étudiant <u>et</u> d'une pièce d'identité à chaque épreuve (sans ces documents, il n'est pas autorisé à composer) et doit :

> avant d'entrer dans la salle d'examen :

Consulter la liste des étudiants autorisés à composer à l'entrée de l'amphithéâtre ou de la salle d'examen afin de vérifier que son nom figure sur cette liste.

➤ dans la salle d'examen :

- déposer son cartable ou sac devant l'estrade de l'amphithéâtre ou au fond de la salle,
- s'asseoir impérativement à la place attribuée ou, en l'absence de numéro attribué, suivre les consignes de l'enseignant responsable de la surveillance de l'épreuve. Dans les deux cas, une place doit rester libre entre chaque candidat.

Aucun candidat n'est autorisé à se déplacer et à quitter définitivement la salle avant la fin de la première heure de composition une fois les sujets distribués, même s'il rend une copie blanche.

Les candidats demandant à quitter provisoirement la salle n'y sont autorisés qu'un par un et doivent remettre leur copie au surveillant qui leur restitue à leur retour.

Il est interdit :

- de communiquer entre candidats ou avec l'extérieur,
- d'utiliser ou même de conserver sans les utiliser les téléphones portables et tout autre dispositif électronique permettant le stockage de données (Ipod, appareil photo numérique...), et des documents non autorisés pendant l'épreuve.

Fraudes:

Conformément à la charte des examens (incluse dans le référentiel commun des études LMD), TOUT ETUDIANT CONVAINCU DE FRAUDE FERA L'OBJET DES PROCEDURES DISCIPLINAIRES REGLEMENTAIRES.

RESULTATS D'EXAMENS

Après délibération des jurys (prévue fin janvier 2025), les résultats pourront être consultés sur Internet par l'ENT (Environnement Numérique de Travail) à l'adresse http://ent.u-bourgogne.fr, à condition d'avoir été au préalable inscrit sur la messagerie étudiante.

En cas de problème, s'adresser au guichet unique informatique, à la Maison de l'Etudiant.

PROCHAINE SESSION D'EXAMENS

Les examens du 2nd semestre auront lieu : du lundi 05 au mardi 20 mai 2025.

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE UFR SCIENCES HUMAINES

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EXAMENS ÉCRITS

SESSION 1 JANVIER 2025

MASTERS 1 et 2 HISTOIRE (Recherche)

Date	Discipline	Année	Heure	Durée	Epreuve	Effectif	Lieu ou modalité	Surveillants (* responsable sujet)		
Lundi 06 janvier 2025										
Mardi 07 janvier 2025										
Mercredi 08 janvier 2025										
Jeudi 09 janvier 2025										
					Vandradi 10 ianviar 2025					
Vendredi 10 janvier 2025										

Date	Discipline	Année	Heure	Durée	Epreuve	Effectif	Lieu ou modalité	Surveillants (* responsable sujet)				
Lundi 13 janvier 2025												
Lundi 13 janvier 2025	Histoire	M1	14h à 16h (+ 1/3 temps)	écrit 2h	UE3 - Outils et techniques Epigraphie ancienne initiation	03	Amphithéâtre SCELLE	Thomas BOUCHET Philippe SALVADORI				
Mardi 14 janvier 2025												
	Mercredi 15 janvier 2025											
					loudi 16 ianvior 2025							
					Jeudi 16 janvier 2025							
Jeudi 16 janvier 2025	Histoire	M1 M2	14h à 16h (+ 1/3 temps)	écrit 2h	UE4 - Langue Langue vivante : Italien (niveaux Initiation 1, Initiation 2 et Approfondissement 1)	06	Amphithéâtre ARISTOTE	M. BLANC Philippe M. FORGEOT Vincent Mme ZORAT Ambra*				
Vendredi 17 janvier 2025												

